**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 61 (1973)

Heft: 3

Autor:

Artikel: Valais

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-273322

[s.n.]

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FEMMES SUISSES

### VAUD

#### DROIT DE CITÉ CANTONAL DE LA FEMME

## « MARIÉE A UN CONFÉDÉRÉ »

Après Genève, après le Valais, c'est le canton de Vaud qui devra étudier ce problème ; en effet, Mme Gabrielle Ethenoz-Damond, députée, vient de poser quelques questions au Conseil d'Etat dans son interpellation de fé-vrier dernier.

vrier dernier.

Rappelons que, sur le plan fédéral, on a répondu à la petite question de la conseillère nationale Nelly Wicky que «le droit fédéral ne prescrit expressément ni à l'article 54, alinéa 4 CST, ni à l'article 161 CC, que la Suissesse qui épouse un Suisse d'un autre canton perd de ce fait son droit de cité antérieur. Cette perte résulte, sur le plan intercantonal, un principe de l'unité de la famille et se fonde sur le droit coutumier fédéral. (...) Le Conseil fédéral se déclare prêt à faire droit coutumier fédéral. (...) Le Conseil fédéral se déclare prêt à faire examiner (...) une modification de cette situation juridique. »

Mme Ethenoz demande:

— si le Conseil d'Etat peut renseigner
le Grand Conseil sur l'état des travaux de revision du droit matrimonial, et

— s'il est disposé à inscrire dans de
droit de cité vaudois qu'une Veu-

droit de cité vaudois qu'une Vau-doise, qui en fait la demande au moment de son mariage, peut con-server son droit de cité communal et cantonal. (Les gens qui ont plu-sieurs lieux d'origine ne sont pas rares!)

Mme Ethenoz cite, dans son préambule, le texte d'un acte d'origine délivré par la commune de Blonay à ses ressortissantes : « La mu nicipalité de Blonay certifie que Marie Y..., fille de..., née le..., est bourgeoise de cette commune et déclare qu'elle sera reconnue dans tous les temps comme telle. Elle donne aussi l'assucomme telle. Elle donne aussi l'assurance positive que sa combourgeoisie sera toujours et dans toutes les circonstances reçue de nouveau dans sa commune». (Nous avons lu le même texte sur l'acte d'origine d'une autre commune.) Ce texte perd-il tout sens lorsque la femme se marie ?

Pour étayer sa thèse d'un exemple concret, Mme Ethenoz cite l'histoire vraie de cette Vaudoise, devenue bâloise par un mariage tôt dissous ; cette

femme, quatre ans après son divorce, met au monde une fille qui est bâloise, met au monde une fille qui est bâloise, puisqu'une femme divorcée garde le lieu d'origine de son ex-mari, et pour-tant cette enfant n'a aucun lien avec celui-ci! Cette femme désire ardemment redevenir Vaudoise, mais devrait habiter cinq ans le canton avant de pouvoir retrouver son ancien droit de cité; or, son activité professionnelle la retient hors de notre canton.

Pensant à ce cas et à bien d'autres, Mme Ethenoz demande encore qu'on remette un livret de famille aux mères célibataires.

#### L'ÉDUCATION A LA CONSOMMATION

Mme Jeannine Marguerat-Sugnet, députée, vient de déposer une motion demandant «l'introduction, dans les programmes scolaires des écoles vaudoises, à tous les niveaux de la scolarité obligatoire primaire et secondaire et de préférence dans le cadre des disciplines existantes qui pourraient s'y prêter, de l'é éducation à la consommation ».

consommation ».

Dans son dévelopement, Mme Marguerat souligne le travail excellent fait par les associations de consomateurs qui informent tant qu'elles peuvent l'ensemble de la population — chacun est consommateur! — mais, cette information peut rester lettre morte, si le consommateur adulte n'a pas déjà recu, comme enfant, quelques notions de bases dans le domaine de la consommation — domaine de plus en plus vaste et compliqué. Cet enseignement se fait déjà dans

Cet enseignement se fait déjà dans certains cours ménagers, mais il de-vrait être généralisé, chaque élève devrait pouvoir en bénéficier.

vrait pouvoir en bénéficier.

Mme Marguerat rappelle que plusieurs pays connaissent la formation
du consommateur, que plusieurs cantons ont inscrit ce problème à leurodre du jour et que, par ailleurs, le
Conseil de l'Europe a recommandé
aux gouvernements des pays membres de « prendre les mesures appropriées pour donner aux élèves des priées pour donner aux élèves établissements d'enseignements formation les mettant en mesure de se comporter en consommateurs avertis pendant toute leur vie ». S. Ch.

# VALAIS

### Des femmes au Grand Conseil

Pour la première fois, des femmes siégeront au Grand-Conseil valaisan. Le dimanche 5 mars, les électeurs de ce canton ont en effet élu sept députés. Ce sont (de gauche à droite):

En haut: Mme Cilette Cretton-Deslarzes, éducatrice, radicale, de Martigny; Mlle Madeleine Mabillard, secrétaire, socialiste, de Grimisuat; Mme Liliane Mayor-Berclaz, éducatrice, radicale, de Sierre; Mme Jacqueline Pont, commercante PDC de Sierre PDC ,de Sierre

çante, PDC, de sierre. En bas : Mile Marie Rywalski, assistante sociale, chrétienne-sociale, de Crans ; Mme Marie-Jo de Torrenté, bibliothécaire, PDC, de Sion ; Mme Françoise Vannay-Bressoud, maîtresse d'enseignement secondaire, socialiste, de Monthey



### JURA

### Nos conseillères

En publiant, ci-après, la liste des conseillères de ville et conseillères municipales des six districts jurassiens, de langue française, nous pensons rendre service à tous ceux qui, dans leur milieu professionnel, social et familial, essaient de modifier l'esprit discriminant néfaste à l'élection d'une femme.

#### DISTRICT DE DELÉMONT

DISTRICT DE DELÉMONT
Conseil de ville Delémont: Mmes
Marguerite Brêchet, Marguerite Broquet, Mariette Brulhart, Germaine
Demagistri, Valentine Friedli, Käthy
Friolet, Monique Payot.
Conseil municipal: Mmes Huguette
Tschoumy, Eva Siegenthaler.
Conseil communal de Boécourt:
Mme Simone Bourquard-Zaugg.
Conseil communal de Pleigne:
Mme Evelyne Grossenbacher.
Conseil communal d'Undervelier:
Mme Jeanne Beuchat.
Conseil communal de Vicques:
Mme Liliane Charmillot.

DISTRICT DE MOUTIER

# DISTRICT DE MOUTIER

Conseil de ville Moutier : Mmes ady Graf, Vérène Graf, Colombe Berdat.

Conseil municipal Moutier: Nina Chausse, Clotilde Ribordy. Conseil communal de Belprahon:

Conseil communal de Solation :
Mile Gabrielle Schaffter.
Conseil municipal de Courrendlin : Conseil municipal de Mlle Anne-Marie Guélat.

Conseil municipal de Court : Mlle Madeleine Boillat.

Mlle Madeleine Boillat.
Conseil communal de Crémines:
Mme Jeannette Raber
Conseil municipal de Grandval:
Mme Anna Muller-Schaer.
Conseil communal de Lajoux:
Mmes Odile Voisol, Andrée Maillard.
Conseil municipal de Reconvilier:
Mlle Evelyne Kurth.

DESTIGUE DE COULDTE LADY.

# DISTRICT DE COURTELARY

Conseil municipal de Renan BE : Mmes Elsy Schneider, Rolande Crevoisier

Mmes Elsy Schneider, Rolande Crevoisier.
Conseil général de St-Imier: Mmes Liselotte Boillat, Yvette Cornali, Marguerite Gut, Madeleine Sieber.
Conseil municipal de St-Imier: Mme Renée Tanner.
Conseil municipal de Villeret: Mme Raymonde Gigon.
Conseil municipal de Courtelary: Mme Elisabeth Schwab.
Conseil municipal de Cortébert: Mme Liliane Loesch.
Conseil général de Tramelan: Mmes Gisèle Juillerat, Ruth Reinhard. Aucune femme au conseil municipal.
Conseil municipal de Péry: Mme Judith Schenk.
DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

## DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Conseil municipal la Neuveville : Mme Suzanne Jaquet. Conseil de ville la Neuveville : Mmes Marthe Barfuss, Paulette Gobat,

Sylvie Sunier.

Conseil communal de Prêles :
Mme Paulette Richard.

#### DISTRICT DES FRANCHES-MONTAGNES

FRANCHES-MONTAGNES
Conseil communal de
Le Bémont: Mme Marie-Thérèse Rais.
Les Bois: Mme Ruth Maître.
Les Breuleux: Mme Madeleine
Cattin-Aubry.
La Chaux-des-Breuleux:
Mme Marie-Madeleine Boillat.
Les Enfers: Mme Valentine Brahier.
Montfavergier: Mme Marie-Odie
Giandet.

Gigandet.
Le Noirmont : Mme Madeleine

Arnoux-Gury. Les Pommerats : Mme Marie-Rose Maître-Dubail, Marie-Thérèse Taillard-Marchand

Saignelégier : Mlle Marie-Thérèse Fleury

### DISTRICT DE PORRENTRUY

DISTRICT DE PORRENTRUY
Conseil de ville: Mmes Evelyne
Bernhardt, Michelle Millet.
Conseil communal de
Alle: Lucienne Varin.
Beurnevésin: Mme Adrienne Bossy.
Bonfol: Mille Renée Bouduban.
Charmoille: Mmes Elisabeth MeierKobel, Marcelle Lachat-Badet.
Tornol: Mme Denise de Moncuit.
Courchavon: Mme Irène Terrier.
Courgenay: Mmes Claire von Allmen-Rossé, Anne-Marie Kohler-Comman.

Courtedoux:
Mmes Agnès Leschenne-Salomon, Madeleine Tonnerre.

# NEUCHATEL

# Les candidates au Grand Conseil

Emmie Abplanalp, assistante sociale, député depuis 1969, socialiste; Odette Bardet-Huguenin, mariée, deux filles, radicale; Antoinette Chappuis, aide familiale, conseillère générale au Locle depuis 1972, parli progressiste national; Ruth Ecklin-Kirchgraber, marlée, hult enfants, conseillère générale à Bôle, libérale;

libérale ; Tilo Frey, directrice de l'Ecole profes-sionnelle de jeunes filles de Neu-châtel, député au Grand Conseil de-puis 1969, conseillère nationale de-puis 1971, radicale ; Josette Froidevaux, mariée, mère de famille, professeur de musique, ra-dicale :

dicale;
Suzanne Perret, directrice de crèche,

parti progressiste national; Evelyne Schuler, mariée, une fille, se-crétaire, radicale; Claudine Soguel, mariée, quatre en-fants, secrétaire, radicale;

Denise-Wyss-Boudry, mariée, deux en-fants, assistante sociale, député de-puis 1969, radicale.

Chantal Eggimann, étudiante à l'Ecole normale, POP; Lilly L'Eplattenier, mariée, infirmière,

POP:
Jacqueline Stucky, maitresse de travaux, conseillère générale, libérale;
Marguerite Greub, mariée, députée depuis 12 ans, POP;
Franz Noël, vendeuse, Pour la santé
publique et l'environnement;
Liliane Girardin, secrétaire, Pour la
santé publique et l'environnement;
Marie-Thêrèse Crettenaud, horlogère,
Pour la santé publique et l'environnement;

nement; Jacqueline Pfeiffer, mandataire commerciale, merciale, conseillère générale à Marin, Pour la santé publique et l'en-

Marin, Pour la se..... vironnement ; Lucienne Vogel, mariée, comptable, jeune radicale ; Isabelle Robert, institutrice, jeune ra-

Lnne-Francoise de Bosset-Weibel, ma-

Lnne-Françoise de Bosset-Weibel, ma-riée, infirmière, libérale ; Ginette Murtez-Butticaz, mariée, deux enfants, conseillère générale à Cor-celles, institutrice, libérale ; Claudine Vuilleumier, mère de deux garçons, vendeuse, POP ;

Marcelle Corswant, mariée, une fille, professeur, députée depuis 1964, POP; Anne-Lise Stauffer-Grobéty, mariée,

Anne-Lise Statilet-Globery, Indias-, journaliste, socialiste; Lucie Thiébaud, mariée, quatre en-fants, socialiste; Isabelle Biéri, mariée, institutrice, so-

cialiste;
Heidi Deneys, mariée, deux enfants, professeur, conseillère générale à La Chaux-de-Fonds depuis 1964, socialiste;

cialiste;
Pierrette Lesquereux, mariée, un en-fant, horlogère, socialiste;
Lucette Favre-Rognon, mariée, un en-fant, infirmière, députée dès 1961, socialiste;

Monique Gygax, mariée, un enfant, so-

Cécile Chevaillaz, conseillère générale

depuis 1968, socialiste ; Janine Robert-Challandes, mariée quatre enfants, avocate, députée depuis

tre enfants, avocate, deputee depuis 1965, libérale ; Ellsabeth von Allmen, mariée, profes-seur, libérale ; Marianne Huguenin, étudiante en mé-decine, conseillère générale, POP ; Renée Forestier, mariée, commerçante, radicale.

#### **FEMMES NOTAIRES**

FEMMES NOTAIRES

A la veille de la commémoration du 125e anniversaire de la République neuchâteloise, le Grand Conseil se réunit en session extraordinaire.

A l'unanimité, un projet de revision de la loi sur le notariat fut accepté: le notariat est désormais accessible aux femmes.

Une motion de Madame Corswant, député popiste, fut refusée. La motion-naire, rappelant que des centres de traitement orthophonique n'existent pas encore dans toutes les régions du canton et que, dans les centres existants, le coût du traitement représente parfois une lourde charge pour les parents, elle priait le Conseil d'Etat « d'examiner ces problèmes et d'étudier la possibilité d'intégrer l'orthophonie au système scolaire et de l'appliquer gratuitement dans tous les cas où elle est nécessaire.

D. W.-B.

D. W.-B.

# GENÈVE

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CENTRE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS FÉMININES

C'est le mardi 27 mars, à 20 h. 15, qu'aura lieu l'assemblée générale du centre de liaison des associations féminines genevoises, au 22, rue Etienne-Dumont. A son ordre du jour, mis à part les points statutaires, une présentation de la plaquette «Discriminations lésant la femme en droit suisse», par MIle M.J. Mercier et Me E. Kammacher.

Fontenais: Mme Odette Voisard-Jolidon

Lugnez : Mme Eugénie Roueche-Vallat, Rose-Marie Studer-Parrat. Miécourt : Mme Marie-Thérèse Bal-mer-Rérat.

Pleujouse : Mme Thérèse Jobin. Réclère : Mme Anna Stebler. St-Ursanne : Mme Paulette Voegel Seleute : Mme Christine Bregnard. Voegeli. Vendlincourt: Mme Anna Doyon-

#### VILLE DE GENÈVE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL AVEC ASSURANCES SOCIALES GARANTIES

GARANTIES

Madame Jacqueline BerensteinWavre, conseillère municipale, a déposé un projet d'arrêté demandant
que, dans l'administration municipale
genevoises, les personnes travaillant à
temps partiel puissent bénéficier des
mêmes avantages sociaux que les
fonctionnaires: vacances payées,
droit à cotiser à la caisse de pension,
droits à l'ancienneté...

Beaucoup de femmes qualifiées, en
particulier celles qui ont des charges
familiales et domestiques, pourraient
ainsi s'engager à mi-temps sans être
considérées comme une main-d'œuvre
auxiliaire à bon marché.

### VENTE

Les Unions chrétiennes téminines genevoises organisent, le samedi 31 mars, de 10 à 18 heures, une grande vente au profit de « La coque », maison de vacances à Trélex. Elle aura lieu à la salle de paroisse de Champel.



Strucker

### KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE E - 4, Tour-de-l'IIe - Tél. 25 10 38 Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

de l'Association genevoise des écoles privées AGEP Membre memore de l'Association genevois Préparation aux fonctions de SECRÉTAIRE DE DIRECTION SECRÉTAIRE STENDACTYLOGRAPHE SECRÉTAIRE-COMPTABLE SECRÉTAIRE DE BANQUE AIDE DE BURBAU DACTYLOGRAPHE

ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce Sténo et dactylo: préparation aux concours officiels de Suisse romande